

*“ La nature
est la source
de toutes les
beautés pour
qui sait les
voir, de
toutes les
impressions
pour qui peut
les subir, de
tous les
sentiments
pour l’âme
qui peut les
percevoir. ”
Tony Tollet*

Présentation

En hommage au peintre Lyonnais Tony Tollet, L’association Tony Tollet organise dans la maison Forte de Vourles (69390), une exposition ouverte à tous les artistes, adhérents de l’association, admis par le comité de sélection. L’Entrée est libre.

Cette année l’association a lancé le Prix Tony Tollet **pour des jeunes artistes de moins de 35 ans**. Ces artistes, sélectionnés par un jury de professionnels de l’art exposeront leur œuvre dans le cadre du Salon Tony Tollet à Vourles. La thématique du concours pour l’attribution du Prix Tony Tolet est l’autoportrait en buste. Pour plus de renseignements concernant le Prix Tony Tollet voir le site : www.tonytollet.org.

La thématique pour le salon 2018, « l’autoportrait », vient en résonance avec le Prix Tony Tollet.

Le comité formé de professionnels de l’art, a toute latitude pour sélectionner la vingtaine d’artistes qu’il souhaite voir exposer au Salon.

Il rendra sa décision par courrier au plus tard le 15 Octobre 2018.

Si vous désirez participer au SalonTony Tollet 2018, vous pouvez adresser votre dossier de candidatureavant le 20 septembre 2018 à minuit à :

L’Association Tony Tollet : 24 avenue Edouard Aynard 69130 Ecully,

Dossier de candidature au salon 2018 :

1- Le contrat joint, rempli et signé.

2 - Un chèque du montant de l’adhésion à notre association : 12 euros (pour ceux qui ne sont pas déjà adhérents). Si les œuvres ne sont pas retenues par le comité de sélection, cette somme sera restituée sur demande avant le 31 décembre 2018.

3 - Un chèque du montant de la participation aux frais du salon : 30 euros par candidat. En cas de non sélection ce chèque vous sera retourné.

Deux fichiers photos devront être adressés par courriel à contact@tonytollet.org

4 - Un fichier photo de l’autoportrait présenté en fichier photo JPEG (300dpi) légendé : salon Tony Tollet - nom- prénom- titre de l’œuvre

5 - Un fichier photos d’une sélection de cinq œuvres représentatives de votre travail, en fichier photo JPEG (300dpi), légendé : nom- prénom de l’artiste

6 - Deux enveloppes timbrées à votre adresse.

Modalités du salon 2018

Thématique : AUTO PORTRAIT

Format : largeur comprise entre 0,60 m et 1,20 m, Hauteur max.3 m.

Technique : huile ou Acrylique sur toile.

Sélection des artistes

La sélection des artistes a lieu début octobre par un comité composé de professionnels de l'art dont la marraine du salon l'artiste Dalva Duarte.

Présentation des œuvres

La présentation des œuvres relève de l'entière responsabilité de L'association. L'association se charge de l'installation des œuvres.

Les œuvres présentées doivent être signées, non encadrées, prêtes à l'accrochage avec les côtés des toiles peints ou soignés .

Fixation par **2 pitons à l'intérieur du cadre**, reliés par une corde. (pas de crochet central).

Chaque tableau doit être identifié au dos avec le nom de l'auteur et le titre de l'œuvre.

Aucun changement de tableau, de titre, technique, format ou prix ne pourra être modifié après la date de la sélection par le comité.

Le comité sera libre de refuser le jour du dépôt des œuvres, toute œuvre ne correspondant pas aux critères de l'exposition. Aucun recours ne sera possible.

Vente des œuvres.

Le contrat comporte le transfert de propriété des œuvres. Pendant la durée de l'exposition, l'association s'occupera directement des intentions d'achat. L'ARTISTE autorise l'association à la ou le représenter par la signature du contrat.

Les artistes exposants souhaitant vendre leur œuvre doivent être fiscalement déclarés en BNC

(n° SIREN/SIRET) et identifiés au régime de sécurité sociale des artistes auteurs par la Maison des Artistes (n°Mda). S'ils sont primo-vendeurs, ils doivent s'y engager en cas de vente. Une fois la sélection faite et l'artiste informé, toute œuvre sélectionnée pour le salon ne pourra être vendue en dehors du salon sauf accord préalable avec l'association.

Dans tous les cas une commission de 10 % sur les ventes effectuées sera versée à l'association.

Reproduction des œuvres

L'artiste autorise l'association à reproduire l'œuvre sélectionnée à des fins de promotion de l'exposition. La cession du droit de reproduction est convenue pour la durée débutant à la sélection du tableau et s'achevant à la fin de l'exposition.

L'association se conserve le droit après l'événement de publier les images de l'exposition sur son site internet.

Un catalogue du salon sera édité.

Assurance :

Chaque artiste est responsable de ses œuvres et du matériel qu'il utilise, il prête ses œuvres et renonce à tout recours contre l'association Tony Tollet. Les artistes peuvent assurer leurs œuvres, s'ils le jugent nécessaire.

Promotion et Vernissage :

L'association s'engage à promouvoir à ses frais l'exposition et à fournir aux artistes :

- une invitation en format numérique.
- 10 cartons d'invitation et 1 affiche qui seront à sa disposition 24 avenue Edouard Aynard. Ecully.
- 2 catalogues de l'exposition qui lui seront remis le jour du dépôt des œuvres.

Les artistes sélectionnés fourniront à l'association au plus tard le 23 octobre 2018, un texte décrivant leur démarche artistique qui sera inclus dans le catalogue.

L'association organise un **vernissage le vendredi 30 novembre** pour la promotion de l'exposition : L'association organise ces salons pour des rencontres entre artistes autour de Tony Tollet, aussi, sauf cas de force majeure, l'artiste s'engage à être présent lors du vernissage.

L'association assume les permanences pour le gardiennage des œuvres, dans les horaires d'ouverture du lieu d'exposition : Maison Forte à Vourles. Les artistes sont les bienvenus durant ces horaires s'ils désirent promouvoir leur travail.

Résiliation

L'association se réserve le droit d'annuler l'exposition, en cas de force majeure.

Dans l'éventualité où l'artiste annulerait l'exposition ou serait incapable de respecter les délais prévus, sauf cas de force majeure, le pourcentage de 10 % du prix de vente figurant sur le contrat sera dû à l'association.

CALENDRIER

Date limite d'envoi du dossier de candidature et des fichiers photos : 20 septembre 2018 minuit

Date limite d'envoi du texte de présentation de l'œuvre : 23 Octobre 2018

Dépôt des œuvres à Maison Forte : mardi 27 novembre 2018 entre 10h à 12h.

Vernissage : vendredi 30 novembre 2018 à 19h.

Horaires de l'exposition : Du jeudi 29 novembre 2018 au dimanche 2 décembre de 14h à 18h.

Retrait des œuvres à Maison Forte : dimanche 2 décembre 2018 de 18h à 19h.

Association Tony Tollet

24 avenue Edouard Aynard 69130 Ecully - contact@tonytollet.org

